



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

SAINT-AUBERT À L'HEURE DES CHOIX

Chers Aubertois et Aubertoises,

C'est avec plaisir que je vous livre ce soir les principaux faits saillants des réflexions qui ont conduit les membres de votre Conseil municipal à préciser les priorités et projets qui devaient se retrouver dans nos prévisions budgétaires de l'année financière 2023.

D'entrée de jeu, vous me permettrez de vous informer que notre Conseil municipal est interpellé actuellement par un important questionnement. En effet, le ministère des Affaires municipales a déposé à nos cinq (5) municipalités de L'Islet-Nord son rapport final portant sur l'étude d'opportunité que nous lui avons demandée concernant un éventuel regroupement municipal.

La question qui se pose maintenant à nous se résume comme suit : devons-nous accepter de nous regrouper avec nos municipalités voisines et de travailler de concert avec elles à la mise en œuvre, au cours des prochains mois, des formalités à accomplir pour la création de la nouvelle municipalité qui découlerait de ce regroupement ?

Comme vous le constatez, vos élus municipaux sont actuellement confrontés à des choix difficiles tant sur les plans rationnel qu'émotif.

Par ailleurs, l'obligation de reporter jusqu'à aujourd'hui l'adoption de nos prévisions budgétaires et de notre plan triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025 mérite des explications. Cet important retard se résume ainsi : notre direction nous a informés qu'il était essentiel d'effectuer des correctifs à nos écritures comptables avant de commencer la préparation de nos prévisions budgétaires. Nous étions donc devant des faits accomplis, à savoir que depuis un certain temps, plusieurs irrégularités et omissions s'étaient produites malgré la bonne volonté de notre service de comptabilité.

Nous déplorons tout comme vous ce retard dans la livraison de notre budget 2023. À titre de Maire, je m'en excuse et sachez que j'entends prendre les dispositions nécessaires pour qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir. Je tiens à remercier notre personnel de direction pour l'énergie qu'il a déployée afin de rétablir la situation de notre comptabilité municipale.

Cela étant dit, passons maintenant aux faits saillants de nos prévisions budgétaires.

Sachez que nos travaux ont été guidés par notre volonté de limiter la hausse de nos dépenses et, par voie de conséquence, celle de notre taux d'imposition. Cela malgré le contexte particulier que nous connaissons, résultant d'une inflation accablante. Je me permets aussi de porter à votre attention que notre Municipalité est, elle aussi, frappée par le problème de la rareté d'une main-d'œuvre qualifiée. Nous sommes à la recherche depuis plusieurs mois d'une personne pouvant s'occuper du bon fonctionnement de notre service d'urbanisme.

Au cours des derniers mois, vos élus ont été amenés à réfléchir ensemble sur la raison d'être de certains dossiers et projets et par surcroît, à porter une attention toute particulière aux priorités de leur milieu afin de répondre à vos attentes et préoccupations :

La mise sur pied d'un service de garde pour enfance – Il s'agit d'un projet découlant d'une expérience-pilote autorisée par le ministère de la Famille avec le soutien du CPE les Coquins de Saint-Jean-Port-Joli. Ce service pourrait être localisé au sous-sol de l'ancien immeuble Desjardins, sur la rue Principale Ouest. Pour y parvenir, d'importants travaux de mise aux normes du local devront être réalisés. Les plans et devis sont en cours de réalisation. Par contre, nous avons pris la décision de reporter la réalisation des travaux en 2024 compte tenu de l'ampleur des déboursés requis.

La construction d'un abri à sel et à sable – Nous souhaitons préserver l'environnement et relocaliser nos agrégats à l'extérieur de notre secteur résidentiel. Nous entamerons sous peu des discussions avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour la construction et l'implantation de cette infrastructure de voirie afin de partager ses coûts d'aménagement. Par la même occasion, nous aborderons avec elle l'opportunité de mettre en commun nos équipements de voirie et nos diverses expertises dans la réalisation de travaux d'entretien.

La relocalisation de notre bibliothèque municipale – Ce projet de relocalisation est envisagé depuis un certain temps. Nous en sommes à examiner de près sa faisabilité au rez-de-chaussée de l'ancien immeuble Desjardins. Nous pourrions bénéficier d'une importante aide financière du ministère de la Culture et des Communications à cet effet. Notre décision se prendra en 2024.

La réalisation de travaux de voirie sur les rues des Loisirs (remplacement de l'égout pluvial et pavage) et du Bouquet (corrections à l'égout pluvial et resurfaçage de l'asphalte) – Ces travaux seront subventionnés à 100 % par le programme TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et réalisés à la fin de l'été 2023.

Le remplacement du ponceau Duval sur la rue Principale Est – Ces travaux seront subventionnés à 60 % par le MTQ et réalisés à l'été 2023.

Le remplacement de certains ponceaux et le resurfaçage du chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons Sud (dernière partie à la hauteur du Camp Odyssee) – Les plans et devis sont en préparation – Ces travaux seront subventionnés à 80 % par le programme PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales) du MTQ et réalisés seulement en 2024.

L'augmentation de la capacité de l'usine de traitement des eaux usées – La firme d'ingénieurs TETRA TECH a été mandatée pour accompagner nos élus municipaux afin d'identifier les améliorations techniques à mettre en œuvre à moyen terme pour être en mesure d'autoriser la construction de nouveaux immeubles résidentiels et commerciaux dans le secteur desservi par nos réseaux.

La reconduction d'études et de programmes – Des enveloppes budgétaires ont été prévues pour la poursuite de nos études et programmes d'aides financières en matière d'environnement, à savoir :

- La protection de la qualité de l'eau du lac Trois-Saumons (étude portant sur l'état de santé du lac) et de nos sources d'eau potable, de concert avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli (activités d'information et de sensibilisation du public),
- La revégétalisation des rives du lac Trois-Saumons,
- L'inspection des installations septiques de plus de 25 ans.

La bonification de nos équipements de voirie et la maintenance de nos stations de pompage d'égout sanitaire – Nous aurons recours à un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un chargeur sur roues qui servira à la réalisation de nos travaux de voirie (en hiver comme en période estivale) et pour procéder au remplacement des contrôles électrique de trois (3) stations de pompage d'égout sanitaire.

Nous sommes fiers de vous dire que nous avons commencé, il y a quelques jours, la construction de notre nouvelle caserne de pompiers après avoir effectué de multiples démarches auprès de l'appareil gouvernemental - Il s'agit d'un projet de 3 279 000 \$ subventionné à 78 % par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les travaux doivent se terminer au début du mois de décembre. Ce bâtiment sera doté de divers équipements pour améliorer notre sécurité en matière de protection contre les incendies, de même que la santé et la sécurité de nos pompiers.

Nos tarifications de services applicables sur la valeur des immeubles ont des incidences directes et non négligeables sur le niveau de votre compte de taxes. Voici comment nous les avons majorées et indexées :

Réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire : majoration de **5 % + 5 %** d'indexation au coût de la vie.

Vidange de fosses septiques : majoration de **14 %**.

Gestion du contrat de déneigement pour le chemin Leclerc: Idem à 2022

Collecte et transport des matières résiduelles et recyclables : majoration de **5 % + 5 %** d'indexation au coût de la vie.

En ce qui a trait à nos dépenses de fonctionnement, nous avons apporté les ajustements suivants :

- Indexation de **4,5 %** à la masse salariale des employés et des élus municipaux.
- Augmentation **0,5 %** du REER collectif des employés permanents.
- Indexation de **4,5 %** de la rémunération des pompiers.
- Indexation de **5 %** de tous les postes budgétaires comprenant des dépenses dites incompressibles (Ex. Hydro-Québec, Telus, etc.).
- Indexation de **5 %** des postes budgétaires de téléphonie cellulaire, immatriculation, carburants et chauffage.
- Indexation de **15 %** de tous les postes budgétaires concernant des dépenses d'assurances.

De plus, nous devons être prévoyants, étant donné qu'en cours d'année, il nous arrive d'être dans l'obligation d'assumer d'importantes dépenses non anticipées :

- ◆ Provision de **25 000 \$** pour imprévus dans la section **ADMINISTRATION** au poste budgétaire « AUTRES DÉPENSES »
- ◆ Provision de **25 000 \$** pour imprévus dans la section **VOIRIE** au poste budgétaire « AUTRES DÉPENSES »

Le montant total de nos dépenses s'élèvera en 2023 à 9 332 884 \$ dont 3 697 978 \$ seront affectés à des dépenses de fonctionnement.

Parmi les dépenses que nous anticipons, on retrouve les sommes qui seront affectées à la réalisation de nos projets provenant des subventions gouvernementales, ce qui a pour effet d'augmenter considérablement le total de nos dépenses d'investissement :

- **Construction de la caserne de pompiers**
Subvention MAMH-PRACIM = **2 557 620 \$** (78% des coûts admissibles)
- **Travaux de voirie sur les rues des Loisirs et du Bouquet**
Subvention MAMH-TECQ = **1 181 109 \$** (100% des coûts admissibles)
- **Remplacement du ponceau Duval de la rue Principale Est**
Subvention MTQ- PAVL = **208 635 \$** (60% des coûts admissibles)

En plus du **règlement d'emprunt projeté de 885 564 \$** (acquisition du chargeur sur roues **314 963 \$** + remplacement des contrôles électriques des stations de pompage d'égout sanitaire **94 489 \$** + solde de la reddition de compte à recevoir du MTQ pour les travaux de voirie effectués en 2021 sur le 3^e Rang Ouest **476 112 \$**).

Dans le but d'équilibrer nos revenus et dépenses, nous avons procédé à l'appropriation d'une somme de **300 000 \$** à même les surplus accumulés libres apparaissant au 31 décembre 2022 à nos états financiers 2022.

Enfin, je vous annonce que le taux de la **TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE** applicable à tous les immeubles sera majoré de **3,55 %** soit **0,875 \$** du 100 \$ d'évaluation foncière.

Nous avons préparé un **PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS** envisagées pour les années 2023, 2024 et 2025 afin de nous rendre conformes aux exigences du Code municipal du Québec, mais surtout pour informer les contribuables de l'ampleur des investissements à venir auxquels ils seront appelés à contribuer.

Nous avons bon espoir que les prévisions budgétaires que nous vous soumettons ce soir répondront à vos attentes et préoccupations. Nous avons pris en compte le contexte inflationniste actuel afin de limiter le plus possible l'impact de nos décisions sur la capacité de payer de nos contribuables.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous manifestez envers la pérennité et le bon fonctionnement de votre Municipalité.

GHISLAIN DESCHÊNES, MAIRE
1^{er} juin 2023



LES FEUX DE FORÊT NE PRENNENT PAS DE CONGÉ

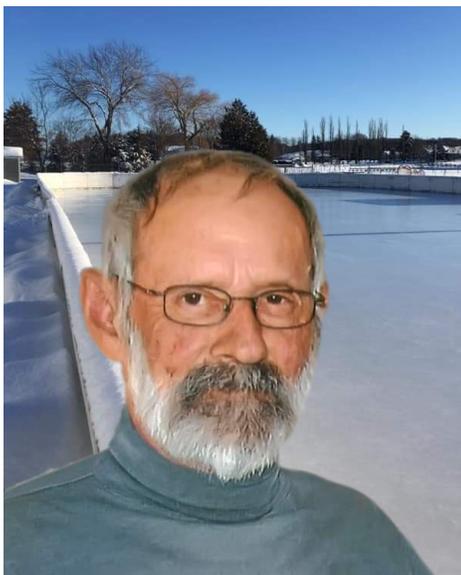
Nous avons vu depuis plusieurs semaines que la situation des feux de forêt est critique sur l'ensemble du territoire québécois. Les conditions météorologiques peuvent augmenter le risque lié aux feux de forêt et l'été est une période propice à diverses activités et comportements à risque: feux de camp, véhicules tout-terrain hors sentier, mégots de cigarettes, etc.

Particulièrement quand le temps est chaud et sec, il est très important de respecter les interdictions de feux à ciel ouvert de la SOPFEU. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice) et les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) sont des exemples de feux à ciel ouvert. Le vent, l'absence de précipitations et la chaleur sont des facteurs pouvant provoquer ou aggraver des incendies. Célébrer l'arrivée de l'été ne doit pas contribuer à aggraver la situation. Restons vigilants!

UN NOUVEAU NOM POUR NOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Lors de la fête des Voisins, le 3 juin, le maire a dévoilé le nouveau nom de notre bulletin municipal, choisi parmi les suggestions reçues ces derniers mois par la population. *L'Aubertois* s'est démarqué parmi toutes les suggestions. Nous avons confié à un graphiste la tâche de présenter joliment cette nouvelle signature, avec une plume d'oie comme celle qu'a sûrement utilisée le seigneur Philippe Aubert de Gaspé pour écrire son œuvre. Vous tenez donc entre vos mains—ou vous avez sous les yeux, si vous lisez la version électronique—le premier numéro du volume 1 de *L'Aubertois*.

Notez par ailleurs que tous nos bulletins municipaux sont publiés et restent disponibles sur le site internet de la Municipalité www.saint-aubert.net.



NOTRE CENTRE DES LOISIRS DEVIENT ... LE CENTRE YVON-DUVAL

Le 3 juin dernier, la Municipalité de Saint-Aubert a dévoilé cette nouvelle appellation en présence de l'épouse de feu Yvon Duval, M^{me} Marie Joncas et de plusieurs membres de sa famille, de représentants de la presse et de plusieurs citoyens venus célébrer la fête des Voisins.

M. Duval, décédé en 2018, a travaillé à la Municipalité de 1992 à 2018. La jeunesse était très attachée à cet homme vaillant et généreux qui a préparé et entretenu « la plus belle glace de la région ».



(Photo: L'Oie Blanche)

L'affichage extérieur et un panneau explicatif ont été dévoilés à cette occasion. Lors de votre prochaine visite au Centre Yvon-Duval, prenez le temps de lire le panneau explicatif affiché à l'intérieur du Centre.

SUBVENTION MUNICIPALE POUR CAMPS DE JOUR

Cette année, votre conseil municipal a pris la décision de subventionner tous les jeunes Aubertois et Aubertoises fréquentant un camp de jour, peu importe le camp choisi, pour 1/3 des frais encourus, jusqu'à un maximum de 100 \$ au total. Il vous suffit de fournir une preuve de paiement au camp de votre choix afin d'obtenir un remboursement.

Notez que cette subvention ne s'applique que pour les jeunes dont le domicile est à Saint-Aubert et non aux jeunes qui viennent en vacances dans la municipalité.



(Photo: Valérie Dion)

LES MARDIS DES AÎNÉS SE POURSUIVENT

Joignez-vous au joyeux groupe des aînés qui se réunissent pour jouer à des jeux les mardis après-midi au Centre Yvon-Duval, grâce à une belle collaboration avec le Club du 3e Âge de Saint-Aubert. **C'est gratuit** et la Municipalité vous offre aussi des rafraîchissements. Plusieurs jeux sont à votre disposition. On peut même jouer au billard gratuitement.

Tous les mardis, de 13 h à 16 h. Passez le mot!

ADOPTION DE NOUVEAUX OUTILS D'URBANISME

RÈGLEMENT N° 514-2022 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 485-2019 : vise à prohiber les résidences de tourisme et les installations ou activités aériennes commerciales en zones de villégiature (Rv), de modifier les conditions d'installation d'un conteneur et de permettre les usages complémentaires à l'habitation dans un bâtiment secondaire à l'habitation.

RÈGLEMENT N° 517-2023 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 485-2019 : vise à contingenter le nombre des résidences de tourisme dans les zones de villégiature et d'assujettir ces mêmes zones à un règlement relatif aux usages conditionnels.

RÈGLEMENT N° 518-2023 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS : vise à encadrer les résidences de tourisme dans les zones de villégiature.

RÈGLEMENT N° 519-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES : vise à interdire la démolition d'un immeuble à l'exception des démolitions suivant un sinistre ou lorsque le propriétaire a été autorisé à procéder à sa démolition par un comité de démolition, à prescrire la procédure de demande d'autorisation, à déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation et à déterminer les critères propres à l'évaluation d'une demande d'autorisation relative à un immeuble patrimonial construit avant 1940. Seuls les immeubles à valeur patrimoniale sont concernés par ce règlement.

RÈGLEMENT N° 520-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 486-2019 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES : vise à préciser et apporter un ajout aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie de ces règlements au bureau municipal. Adressez votre demande à la réception, au 418 598-3368 poste 201. Ces documents peuvent aussi être consultés sur le site internet de la Municipalité.



VOTRE COMPOSTEUR DOMESTIQUE VOUS ATTEND!

Profitez de la belle saison pour commencer à faire du compostage. Tous vos légumes, vos fleurs, arbres et arbustes vous remercieront de les nourrir avec du compost d'une telle qualité. Et vous ferez d'une pierre deux coups puisque vous réduirez ainsi le volume de matières résiduelles vouées à l'enfouissement et si coûteuses à collecter, à transporter et à enfouir.

C'EST GRATUIT

Avec le composteur en bois, facile à monter à l'aide d'un simple tournevis, vient un contenant de cuisine comme illustré ci-contre.



LIVRAISON GRATUITE À VOTRE PORTE

Il suffit de communiquer avec nous pour réserver votre composteur et quand nos employés passent dans votre secteur, ils vous laissent le tout près de la maison.

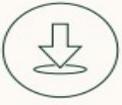
Voyez quelques trucs de compostage dans les pages suivantes.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER



MRC de
L'Islet

Provenance	Matières compatibles avec votre composteur	Matières ● azotées ● carbonées	Trucs & astuces
 <p>DANS LA CUISINE ET LA MAISON</p>	Restes de fruits et de légumes (ex. pelures de bananes, cœurs de pommes, épluchures de pommes de terre, etc.)	●	Cuits, crus et même périmés, tous les résidus de source végétale peuvent être compostés! Évitez les écorces d'agrumes en trop grande quantité ainsi que les restes de repas qui contiennent de la viande, du poisson ou des produits laitiers.
	Pâtes alimentaires (sans sauce), céréales (sans lait), pain, craquelins et riz	●	Ne craignez pas les moisissures, elles participeront au processus de biodégradation!
	Marc de café et feuilles de thé	●	Il n'est pas nécessaire de retirer le papier filtre ou les sachets de thé de fibre naturelle.
	Écales de noix (ex. graines de tournesol)	●	Évitez les noyaux durs comme les noyaux de pêches ou d'avocats qui prennent trop de temps à composter.
	Coquilles d'œufs	—	Mais pas l'œuf en entier! Idéalement en petites quantités et broyées à l'aide de vos mains.
	Papiers essuie-tout, serviettes de table en papier et papier journal déchiqueté	●	Le papier journal peut être une bonne source de carbone, mais il est plus avantageux de le recycler. Évitez les papiers glacés ou cirés.
	Plantes d'intérieur fanées ou mortes	●	Avec la terre, mais sans le pot.
	Cendres de bois de foyer refroidies ou de charbon de bois dur	—	En petite quantité seulement, mais il est préférable de les épandre directement au sol.
 <p>DANS LA COUR ET LE JARDIN</p>	Rognures de gazon	●	Il vaut toujours mieux pratiquer l'herbicyclage et laisser les rognures au sol. Si vous en avez en trop grande quantité, laissez-les sécher avant de les placer au composteur.
	Résidus de jardin	●	Incluant les résidus de taille des végétaux, les mauvaises herbes non montées en graine, les plantes fanées ou mortes, les fleurs séchées, etc.
	Feuilles mortes	●	Les aiguilles de conifères, les feuilles de rhubarbe, de chêne et de noyer en trop grande quantité devraient être évitées.
 <p>SI DISPONIBLE À PROXIMITÉ</p>	Paille, bran de scie et copeaux de bois	●	La paille, le bran de scie et les copeaux de bois non traité sont d'excellents apports en carbone.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE—AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER (SUITE)

À ÉVITER OU À PROSCRIRE

La température ne s'élève pas suffisamment dans un composteur domestique pour éliminer les pathogènes comme les salmonelles, contrairement au compostage dans un site industriel.

De plus, les rongeurs, rats laveurs et moufettes sont surtout attirés par les résidus de viande et de matières grasses comme le fromage et les produits laitiers. C'est pourquoi certaines matières sont à éviter ou à proscrire.

MATIÈRES À ÉVITER

- Résidus d'origine animale comme les produits laitiers, la viande et le poisson *
- Os, arêtes de poisson et coquilles de mollusques et carapaces de crustacés *
- Matières grasses (huiles végétales, mayonnaise, sauce à salade) *
- Plantes ou feuillages malades *
- Mauvaises herbes montées en graines ou rampantes *

MATIÈRES À PROSCRIRE

- ✗ Excréments humains ou d'animaux
- ✗ Bois traité
- ✗ Matériaux contaminés avec des pesticides ou des produits dangereux
- ✗ Briquettes de barbecue qui contiennent des produits chimiques

* Pour les municipalités qui offrent la collecte en bacs bruns, ou qui disposent d'un site d'apport volontaire, ces matières peuvent y être déposées.

À CHAQUE PROBLÈME UNE SOLUTION

TROP SEC ?

Arrosez-le un peu ou soulevez le couvercle lors d'une faible pluie ou ajoutez des matières azotées

TROP HUMIDE ?

Ajoutez des matières carbonées (sèches) et mélangez

MAUVAISES ODEURS ?

Ajoutez des matières carbonées (sèches) et mélangez

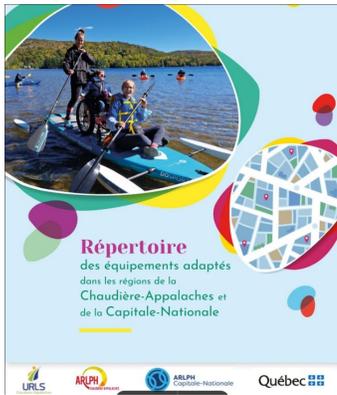
PRÉSENCE DE MOUCHES ?

Couvrez les résidus alimentaires avec du papier journal, des feuilles mortes, de la paille, du bran de scie ou de la terre

MATIÈRES

TROP COMPACTES ?

Ajoutez des matières grossières comme des copeaux, des feuilles mortes ou de la paille et mélangez



LE PLEIN AIR ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les Associations régionales de loisir pour personnes handicapées de Chaudière-Appalaches et de Capitale-Nationale ont annoncé récemment des investissements importants pour que les personnes handicapées puissent profiter d'activités extérieures.

Pour l'instant, deux sites sont partenaires du projet dans notre MRC: Tibo Bicyk de Saint-Pamphile où un vélo tandem est disponible, et l'Association Horizon Soleil de Saint-Jean-Port-Joli pour la location de raquettes de neige avec bâtons.

Consultez le répertoire complet est disponible sur le site www.urls-ca.qc.ca. Ce répertoire sera mis à jour deux fois par année, au fil des ajouts de partenaires.

Abonnez-vous à l'infolettre de la Municipalité de Saint-Aubert. C'est gratuit et ouvert à toute personne intéressée par ce qui se passe à Saint-Aubert, qu'elle y réside ou non. Passez le mot!

Rendez-vous au bas de n'importe quelle page de notre site internet et cliquez sur *Je m'inscris*, comme sur l'image ci-contre.



ALERTE MUNICIPALES

**Soyez informés
immédiatement!**

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité. Choisissez le moyen de les recevoir.

Inscrivez-vous gratuitement! *

* Pour les résidents de Saint-Aubert seulement.

N'oubliez pas de vous inscrire au service d'alertes municipales de la Municipalité. Choisissez la façon qui vous convient le mieux :

- ◆ Vous inscrire vous-même via le site internet www.saint-aubert.net/, au bas de la page d'accueil – et profitez-en pour vous inscrire aussi à notre infolettre;
- ◆ Nous appeler pour que nous le fassions pour vous au 418 598-3368, poste 205.



Pour des informations au quotidien sur les actualités et les activités à Saint-Aubert, abonnez-vous à nos trois pages Facebook : *Municipalité Saint-Aubert - Loisirs Saint-Aubert* et *Bibliothèque Charles-E.-Harpe*.

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire: Ghislain Deschênes

Conseillers et conseillères

**District 1: Corrine Lizotte District 2: Lucien Pelletier
District 4: Mikaël St-Pierre District 5: Lucie Turcotte**

**District 3: Pierre Dumas
District 6: François Diger**

Gilles Piché, directeur général et greffier-trésorier
Joël Coulombe, directeur des Travaux publics

Linda Dubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Steeve St-Pierre, directeur du service Incendie

Geneviève Rioux, réceptionniste et adjointe administrative
Florence Gauthier, conseillère en communication, développement communautaire et projets spéciaux
Isabelle Bernier, technicienne en comptabilité

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou demande d'information

14, rue des Loisirs (Québec) G0R 2R0

418 598-3368

www.saint-aubert.net

administration@saint-aubert.net